

Position de la Société préhistorique française au sujet des menaces contre la recherche archéologique en France

Forte de 1200 adhérents, la Société préhistorique française réunit la plus grande partie des chercheurs en Préhistoire, quel que soit leur statut (CNRS, universités, services archéologiques de l'Etat et des collectivités territoriales, archéologues bénévoles...), auxquels se joignent de nombreux curieux passionnés par ces recherches.

Présente dans tous ces secteurs, elle note avec inquiétude les menaces convergentes qui pèsent actuellement sur la recherche archéologique française : recherche universitaire menacée par les changements irréflectis dans les statuts des personnels, recherche au CNRS menacée par les risques de démantèlement de cet organisme de renommée internationale, archéologie préventive (INRAP et collectivités territoriales) menacée par les dépositions législatives en cours d'élaboration au seul profit des aménageurs, aide et contrôle par les services archéologiques de l'Etat compromis par le manque criant de moyens...

Elle s'inquiète de la mise en place d'un système d'évaluation bibliométrique des travaux de recherche privilégiant *de facto* le quantitatif au détriment du qualitatif au sein des organismes de recherche et des universités, alors même que ce système est de plus en plus critiqué dans les pays qui en ont fait l'expérience, et rejeté par la communauté scientifique.

Elle affirme sa solidarité avec associations, syndicats et coordinations qui luttent contre ces néfastes évolutions élaborées dans la précipitation et sans réelle concertation avec les milieux de la recherche archéologique, et leur apporte son total appui.

Elle invite tous ses adhérents, et en particulier les chercheurs bénévoles et les simples curieux de Préhistoire qui se sont joints dans ses rangs aux chercheurs professionnels, à aider tous nos compatriotes à se rendre compte des atteintes ainsi portées à la sauvegarde et à l'étude de ce patrimoine, qui est notre patrimoine commun, et à le défendre par tous les moyens qu'ils jugeront appropriés.

Le Conseil d'administration de la Société Préhistorique Française